



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Constitution du Conseil communal

Le Conseil communal dans sa nouvelle composition entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2024, mais pas pour longtemps



Pour faire suite à l'élection de Sarah Fuchs-Rota, le Conseil communal a tenu sa séance de constitution ce jeudi 25 janvier 2024. Il a décidé de ne pas modifier son bureau, qui se décline comme suit :

Président	Christophe Calame
Vice-président	Éric Sivignon
Secrétaire	Yves Fatton
Membres	Benoît Simon-Vermot Sarah Fuchs-Rota

### Les dicastères et les suppléances sont répartis de la manière suivante :

<i>Dicastère</i>	<i>Chef de dicastère</i>	<i>Suppléant</i>
Administration, économie et protection de la population (DAEPP)	Benoît Simon-Vermot	Christophe Calame
Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)	Christophe Calame	Sarah Fuchs-Rota
Territoire, énergie et mobilité (DTEM)	Éric Sivignon	Yves Fatton
Infrastructures (DI)	Yves Fatton	Benoît Simon-Vermot
Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)	Sarah Fuchs-Rota	Éric Sivignon

Cette organisation a été faite hier, en sachant que M. Christophe Calame risquait de quitter le Conseil communal à la fin du mois d'avril pour voguer vers d'autres horizons professionnels, départ qui a été confirmé ce jour par son futur employeur.

Au départ de M. Calame, les services de son dicastère seront répartis entre les autres membres du Conseil communal jusqu'à la fin de la législature.

Val-de-Travers, le 26 janvier 2024

**LE CONSEIL COMMUNAL**

---

**CONTACT** | Christophe Calame  
**Président du Conseil communal**

+41 32 886 43 96 | christophe.calame@ne.ch

